

Médiathèque de Saint-Mandé

Charte d'utilisation des postes informatiques

Cette charte, associée au Règlement intérieur de la Médiathèque de Saint-Mandé, a pour objet de préciser les conditions d'utilisation des postes informatiques.

Elle détermine les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Tout utilisateur est soumis à la présente charte. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès à toute personne qui ne la respecterait pas.

1. Conditions d'accès aux postes informatiques

Conditions d'accès

L'accès aux postes informatiques et à Internet est libre, dans la limite d'une heure par jour et sous réserve de disponibilité des postes.

Pour utiliser les ordinateurs les adhérents de la médiathèque doivent se connecter grâce aux identifiants qui leur ont été remis lors de leur inscription.

Les usagers non-adhérents doivent se présenter à l'accueil de la médiathèque munis d'une pièce d'identité pour obtenir des identifiants de connexion (loi n°2006-64 du 23 janvier 2006).

Seuls les adultes et les mineurs de 11 ans et plus (après signature de la présente Charte par le tuteur légal jusqu'à 18 ans) peuvent utiliser les postes.

Le nombre de personnes par poste informatique est limité à deux.

Le temps de connexion est limité à 1 heure par jour.

Réserver

Les adhérents de la médiathèque ont la possibilité de réserver un poste informatique.

La réservation s'effectue sur place ou par téléphone. Sous réserve de places disponibles, l'utilisateur choisit le jour et l'heure de sa réservation.

La réservation de postes informatiques est prioritaire sur la consultation libre.

Le temps de réservation est limité à 1 heure par jour.

Si l'utilisateur ne se présente pas dans les dix minutes suivant la réservation, celle-ci est annulée.

2. Accès à Internet

Filtrage de l'accès à Internet

Les postes informatiques disposent d'un système de contrôle parental pour protéger les mineurs et éviter les usages délictueux. Ce système permet aussi à la médiathèque de contribuer au respect de la législation et de protéger son propre réseau et matériel de la consultation de sites susceptibles de perturber le bon fonctionnement de ce service.

Il est interdit de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire aux lois en vigueur en France.

Ainsi, sont interdites notamment les consultations de sites :

- ayant un caractère discriminatoire (art 225-1 à 225-4 du code pénal)
- relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées (art 225-5 à 225-12 du code pénal)
- portant atteinte à la vie privée (art 226-1 à 226-7 du code pénal)
- portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-12 du code pénal)
- comportant des propos calomnieux (art 226-10 à 226-12 du code pénal)
- mettant en péril les mineurs (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal)
- portant atteinte au système de traitement automatisé de données (art 323-1 à 323-7 du code pénal).

En particulier, l'utilisateur s'engage à ne pas :

- télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- utiliser les services Peer-to-Peer (P2P)
- modifier des sites Web ou des informations
- afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication
- consulter des sites ou des documentaires de nature pornographique ou sexuellement explicite, ou incitant à la violence, la haine raciale ou contraire à la loi.

L'utilisateur, responsable des opérations effectuées sur son compte, reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte engagera sa responsabilité.

3. Conditions générales

Le port d'un casque audio est obligatoire pour l'écoute de documents audio et vidéo.

En aucun cas la Médiathèque ne sera tenue pour responsable des pertes de données de l'utilisateur.

L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est confié: toute dégradation entraînera

un dédommagement de sa part.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de vérifier à chaque instant que le matériel est utilisé correctement et non dégradé. L'utilisateur doit signaler toute anomalie constatée. Seul le personnel de la médiathèque est autorisé à intervenir en cas de panne.

L'utilisateur s'engage à ne pas user de support de mémoire (clé USB, disque dur,...).

Avertissement

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de déconnecter un utilisateur en cas d'utilisation non conforme du service.

La collectivité peut :

- limiter provisoirement les accès d'un utilisateur en cas de non-respect de la présente charte et le cas échéant, retirer les codes d'accès ou autres dispositifs de contrôle d'accès et fermer les comptes
- effacer, compresser ou isoler toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril le fonctionnement des moyens informatiques
- interdire à titre définitif à un utilisateur tout accès aux moyens informatiques dont il est responsable.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque de Saint-Mandé conserve pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

En vertu de l'article 277-24 du Code pénal, toute consultation illicite sera communiquée aux autorités compétentes.

Le non-respect des règles inscrites dans la charte numérique entraînera la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils multimédia.

AUTORISATION PARENTALE – POSTES INFORMATIQUES

UTILISATEUR des postes informatiques

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom:

Prénom:

Lien de parenté:

Adresse du représentant:

si même adresse cocher

.....

.....

Tél.:

SIGNATURE DU REPESENTANT LEGAL:

A Saint-Mandé, le